

Concours d'entrée

CPES 93

CYCLE
PRÉPARATOIRE
À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

MUSIQUE

Livret d'accueil | Classe Prépa Musique 93

Saison 2023-2024

.....

Instruments d'orchestre et polyphoniques | Art lyrique
Musique ancienne | Érudition | Création | Jazz
Direction de chœur et d'orchestre



SOMMAIRE

I Présentation	p. 3
II Les établissements partenaires	p. 5
III Contenu des enseignements pour les 6 domaines + module 5	p. 8
Domaine Instruments de l'orchestre	p. 8
Domaine Instruments polyphoniques	p. 11
Domaine Art lyrique	p. 14
Domaine Musique ancienne	p. 17
Domaine Érudition, direction, création	p. 20
Domaine Jazz	p. 25
Connaissance de l'environnement professionnel	p. 27
Annexes	p. 30

INTRODUCTION

Le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), commun au CRR 93 et aux CRD de Bobigny, Montreuil et Pantin sous le sigle 'Classe prépa 93', est né de la volonté affirmée des établissements partenaires d'unir leurs efforts afin de proposer une offre pédagogique innovante sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

A ce jour, ce CPES commun s'étend à la musique avec la 'Classe prépa musique 93', au théâtre avec la 'Classe prépa théâtre 93' en partenariat avec la MC93 de Bobigny et à la danse avec la 'Classe prépa danse 93' en partenariat avec le CN D de Pantin.

Sur le volet musical, présenté dans ce guide d'accueil, notre département peut s'enorgueillir de disposer, aux côtés du Pôle Sup'93, d'une filière complète d'enseignement artistique spécialisé, de l'éveil artistique au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), au Diplôme d'Etat (DE) et/ou à la licence de musicologie.

CADRE

Le CPES est un cycle d'études non diplômant préparant aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers (Pôles Supérieurs, CNSMD, CEFEDM, CFMI...). La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec une admission sur concours.

Conformément aux articles 51 et 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le CPES en dominante musique se déroule dans la continuité des études musicales. Le niveau d'entrée de ce cycle est équivalent à celui de l'admission en Cycle spécialisé ou Cycle d'orientation professionnelle.

Dans le cadre de la mise en place de leur CPES commun en dominante musique - **la 'Classe prépa musique 93' - le CRR 93, le réseau des conservatoires d'Est Ensemble (représenté par les CRD de Montreuil et de Pantin) et le CRD de Bobigny** se sont associés pour élaborer et développer une réflexion pédagogique commune, partager certains enseignements, ainsi que l'organisation d'événements et de projets en partenariat avec les établissements artistiques et culturels du territoire.

ORGANISATION GÉNÉRALE

La 'Classe prépa musique 93' est proposée sur 6 domaines au choix : instruments de l'orchestre, instruments polyphoniques, art lyrique, musique ancienne, érudition-direction-création et jazz.

Afin de conserver la diversité et la richesse des enseignements présents au sein des structures partenaires, ainsi que pour fluidifier et simplifier la gestion administrative des élèves et des équipes, l'enseignement de base – c'est-à-dire les quatre premiers modules (cf chapitre III) – est assuré par chaque établissement partenaire. Le point de convergence est la création du module « Connaissance de l'environnement professionnel » (Module n°5). Ce module, grâce à son intérêt pédagogique commun aux 6 domaines et son organisation programmée en sessions réunissant l'ensemble des élèves en même temps, est l'un des points forts de la 'Classe prépa musique 93'.

L'autre point fort de cette collaboration est d'avoir fait le choix de travailler à partir d'une réflexion pédagogique commune. Le conseil pédagogique du CPES, composé des directeur.trice.s ou de leurs représentant.e.s, des responsables pédagogiques ou professeur.e.s référent.e.s CPES de chaque établissement co-signataire, en est l'outil opérationnel. Y concourent de même : les réunions des directions, l'ouverture de certaines master class et de certains cours à l'ensemble des élèves en cursus dans le département, la collaboration dans le cadre des projets pédagogiques et artistiques, jusqu'à la création d'une « promotion départementale ».

La mise en réseau du CPES dans le département de la Seine-Saint-Denis, initiée en 2018, est amenée à se développer dans les années à venir afin d'asseoir sa singularité dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé en Ile-de-France.

La mise en œuvre des volumes horaires indiqués dans les tableaux récapitulatifs des heures minimales d'enseignements des modules 1 à 4, au sein des différents domaines, relève de l'organisation interne de chaque établissement.

LE CRR 93 JACK RALITE

Classé par l'État, Conservatoire à Rayonnement Régional, le CRR 93 Jack Ralite dispense les trois spécialités requises par le label : musique, danse, théâtre.

Environ 1500 élèves en cursus et plus de 6000 enfants du territoire sont touchés par les différentes actions du CRR 93 Jack Ralite.

L'équipe pédagogique est composée de plus de 150 artistes enseignants, dont une vingtaine de musiciens intervenants.

Un peu d'histoire...

En 1965, année de la création du conservatoire de La Courneuve, les villes d'Aubervilliers et de La Courneuve disposaient chacune de leur école de musique, structure municipale en gestion directe. La politique de la musique engagée par Marcel Landowski en 1966, impulsant « l'implantation progressive de centres musicaux de premier ordre en différents points du territoire », poussa les deux Maires de l'époque à réunir leurs 2 écoles en 1973, afin de créer un établissement d'enseignement artistique pluridisciplinaire ambitieux et accessible à tous. C'est la naissance du Syndicat intercommunal à vocation unique, qui demande et obtient dans la foulée le label Ecole Nationale de Musique et de Danse pour la structure,

puis le label Conservatoire National de Région un an après, en 1974.

En 2005, il est dénommé Conservatoire à Rayonnement Régional, suite à la publication de la loi de 2004 sur le transfert des compétences de l'État aux Collectivités Territoriales.

Quelques étapes clés :

1972 : ouverture de la première classe CHAM / CHAD, partenariat entre le conservatoire et le collège J.B. Clément de Dugny.

1976 : ouverture de la filière F 11 au lycée Henri Wallon d'Aubervilliers.

À partir de 1999 : ouverture des classes CHAM vocales à l'école Joliot-Curie et au collège G. Péri d'Aubervilliers, des classes CHAM percussions traditionnelles au collège Politzer de La Courneuve, de la seconde « Art du Son » au lycée Henri Wallon.

2009 : ouverture du Pôle Sup'93 en partenariat avec l'Université de Paris 8.

2012 : ouverture de la première classe CHAT au collège Jean Vilar de La Courneuve.

En dehors des classes CHAM/D/T, les actions en direction du milieu scolaire se développent et se structurent, avec la création d'un département des partenariats éducatifs. Les cours du CRR 93 Jack Ralite sont assurés sur plusieurs sites de chaque ville, notamment dans des écoles, puis sont regroupés sur deux sites à Aubervilliers (Métafort et rue Réchossière) et 2 sites à La Courneuve (avenue Gabriel Péri et Centre culturel Houdremont). Depuis septembre 2013, l'activité liée au cursus et une partie des actions liées aux partenariats éducatifs du CRR 93 Jack Ralite sont regroupées sur un seul site à Aubervilliers, dans un bâtiment de 5000 m² qui lui est dédié, et deux sites à La Courneuve.

2023 : à l'occasion de son cinquantième anniversaire, le CRR 93 est renommé CRR 93 Jack Ralite, en hommage à son illustre cofondateur.

LE RÉSEAU DES CONSER- VATOIRES D'EST ENSEMBLE

L'établissement Public Territorial Est Ensemble a fait le choix de la mise en réseau de ses conservatoires transférés en 2013 pour des enjeux financiers et fonctionnels, mais surtout pour des enjeux de cohérence pédagogique, d'exigence artistique et de bon sens territorial.

Le réseau des conservatoires d'Est Ensemble est ainsi composé de **8 établissements** :

2 Conservatoires à Rayonnement Départemental : Montreuil (Musique et Danse) et Pantin (Musique, Théâtre, Danse et Arts Plastiques);

6 Conservatoires à Rayonnement Communal : Bagnolet (Musique et Danse), Bondy (Musique), Les Lilas (Musique et Danse), Le Pré Saint-Gervais (Musique et Danse), Noisy-le-Sec (Musique et Danse) et Romainville (Musique).

Avec près de 400 enseignant.e.s et plus de 6 500 élèves, ce réseau de proximité propose un service public de sensibilisation, d'enseignement, d'éducation et de diffusion artistique particulièrement large et diversifié sur le territoire, en musique, en danse, en art dramatique et en arts plastiques.

En complément de l'enseignement artistique spécialisé, l'éducation artistique et culturelle est portée à la fois par les enseignant.e.s et par des musicien.ne.s et des chorégraphes intervenant.e.s en milieu scolaire, artistes en résidence, équipements culturels du territoire, complétés par des dispositifs scolaires tels que l'orchestre à l'école, chorale à l'école, danse à l'école, projets chorégraphiques, classes à horaires aménagés, initiation instrumentale et éveil à la danse.

fois par les enseignant.e.s et par des musicien.ne.s et des chorégraphes intervenant.e.s en milieu scolaire, artistes en résidence, équipements culturels du territoire, complétés par des dispositifs scolaires tels que l'orchestre à l'école, chorale à l'école, danse à l'école, projets chorégraphiques, classes à horaires aménagés, initiation instrumentale et éveil à la danse.

Chaque conservatoire, en lien avec les enseignements qu'il dispense, propose une programmation culturelle originale et diversifiée : concerts, spectacles, expositions, master class, conférences, ateliers...

S'y ajoute une saison culturelle spécifique au réseau des conservatoires, qui valorise les temps forts réunissant les 8 établissements sur des actions menées en commun.

Ces différentes saisons sont des outils du rayonnement territorial des conservatoires d'Est Ensemble, emblématiques d'une politique culturelle ambitieuse.

Le réseau des conservatoires demeure en permanence à l'écoute des nouveaux enjeux culturels pour être en mesure d'offrir un enseignement permettant à la fois à des élèves d'accéder au niveau pré-professionnel et professionnel tout en allant à la rencontre de publics divers.

Dans un territoire où 37% de la population vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, les conservatoires jouent un rôle fondamental en matière d'égalité des chances, tant en offrant l'accès à une pratique artistique que par l'accompagnement vers l'enseignement supérieur lorsque des élèves souhaitent en faire leur profession.

LE CONSERVATOIRE JEAN WIENER DE BOBIGNY / CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE (CRDMDT)

Établissement public classé par l'Etat, le Conservatoire Jean Wiener de Bobigny est un conservatoire à rayonnement départemental de musique, danse et théâtre (CRDMDT).

Ouvert à tous les publics, il s'organise en 9 départements d'enseignement par discipline artistique et accueille environ 1 350 élèves, de l'âge de 6 ans à l'âge adulte.

Plusieurs parcours diversifiés sont proposés à travers les pratiques artistiques amateurs et la préparation aux formations professionnalisantes, dans les métiers de la musique, de la danse ou du théâtre.

Le conservatoire contribue activement au Projet d'Éducation du Territoire de la ville de Bobigny. À ce titre, il développe divers programmes en milieu scolaire (classes CHAM au collège, orchestre à l'école, en lien avec l'Éducation Nationale), au sein des centres de loisirs ainsi qu'à destination d'autres publics, en situation de handicap.

Le conservatoire développe également des partenariats pédagogiques avec le Centre National de la Danse, la MC93 - scène nationale de Seine-Saint-Denis - et accueille en résidence de nombreux artistes dans différentes disciplines et styles.

Depuis 2021, une nouvelle collaboration avec l'École du Son et de l'Image à Paris a été mise en œuvre.

Une offre de formation complète

Au-delà des formations instrumentales et musicales de base, de nombreux ateliers de musique de chambre, d'ensembles instrumentaux et vocaux mais aussi d'orchestre symphonique sont proposés.

Des cursus de composition musicale et d'écriture, de chant choral et d'ateliers vocaux complètent l'offre.

Le conservatoire délivre aussi des enseignements plus rares : pianoforte (instrument du XVIIIe siècle), danse Hip-Hop, violon chinois (Ehru), oud, cithares indienne (veena), chinoise (guqin) et vietnamienne (dan tranh et dan bau), danse indienne (au sein de son département 'Expressions du Monde') et musicothérapie.

Une riche saison

De la musique jazz à la musique contemporaine en passant par les musiques baroques, classiques et celles du Monde, sans oublier la danse et le théâtre, les 70 artistes enseignants et leurs élèves proposent tout au long de l'année de nombreux concerts, spectacles, auditions, masterclasses, conférences, expositions, ateliers, au sein du conservatoire et dans différents lieux partenaires.

Une attention particulière est accordée à la création contemporaine, au mélange entre les différentes disciplines ainsi qu'aux projets transversaux comme le parcours diplômant de l'Atelier 'Voix et Mouvements' réunissant la danse, le théâtre et la musique.

DOMAINE INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE

Flûte traversière, hautbois, clarinette, basson (systèmes français et allemand), saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe, violon, alto, violoncelle, contrebasse.

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M2	Érudition	495
M3	Pratiques collectives	126
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 841h

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 se fait sur un minimum de 66 semaines de cours.

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- Les cours de technique instrumentale et interprétation
- Le déchiffrage
- Les master class

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- connaissance du répertoire en soliste, en musique de chambre, de l'orchestre (traits d'orchestre)
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Érudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Formation musicale
- Commentaire d'écoute
- Culture musicale

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires à la. au futur.e musicien.ne professionnel.le
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse

Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre :

- Musique de chambre
- Pratique collective dirigée

Objectifs communs musique de chambre / orchestre

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensembles dirigés ou non dirigés, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), qualité du son, son et respiration commune...
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Musique de chambre

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Orchestre

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec le/la chef.fe d'orchestre
- travail de ou avec les chef.fe.s de pupitres

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; orchestration ; soundpainting ; initiation à la direction de chœur ; initiation à la direction d'orchestre ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive.

Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

DOMAINE INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Piano, guitare, accordéon
(Attention : la harpe est rattachée au domaine « instruments de l'orchestre »).

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 sur un minimum de 66 semaines de cours :

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M3 déchiffrage (pianistes)	33h
M3 ensembles / projets collectifs	33h
M3 musique de chambre	66h

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M2	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M1	Érudition	495
M3	Pratiques collectives	132 (piano), 99 (guitare, accordéon)
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h (piano) 814h (guitare, accordéon)

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- Les cours de technique instrumentale et interprétation
- Le déchiffrage (sauf pianistes)
- Les master class

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- connaissance du répertoire en soliste, en musique de chambre, ensembles
- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Érudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Formation musicale
- Commentaire d'écoute
- Culture musicale

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires à la. au futur.e musicien.ne professionnel.le
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, dé- chiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse

Culture musicale

- Histoire de la musique
 - acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
 - mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
 - associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale
- Analyse
 - acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
 - maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
 - développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
 - acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre :

- Musique de chambre
- Pratique collective non dirigée / dirigée (selon répertoire et programmation)
- Déchiffrage pour les pianistes

Objectifs des cours

- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets
- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- réalisation de projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; orchestration ; soundpainting ; initiation à la direction de chœur ; initiation à la direction d'orchestre ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive.

Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

DOMAINE ART LYRIQUE

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 sur un minimum de 66 semaines de cours :

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M3 pratique collective/ projet/ ateliers	132h

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M2	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M1	Érudition	495
M3	Pratiques collectives	132
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Module 1. Discipline dominante : cours de chant lyrique

Objectifs des cours

- développement de technique vocale afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- approfondissement de la connaissance du répertoire allant de la Renaissance à la musique d'aujourd'hui
- participation régulière à différentes formes de pratiques collectives : chœurs, ensembles vocaux, productions d'opéra, musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de travail et expertise vocale
- acquisition de la culture liée à l'art lyrique et à son environnement

Module 2. Érudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Formation musicale
- Commentaire d'écoute
- Culture musicale

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires à la. au futur.e musicien.ne professionnel.le
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, dé- chiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse

Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre :

- Projets artistiques (opéras, oratorios, spectacles)
- Musique de chambre
- Ensemble vocal dirigé

Objectifs des cours

- approfondissement de la connaissance et de la pratique du répertoire allant de la Renaissance à la musique d'aujourd'hui
- approfondir la présence scénique, l'expression théâtrale, la conduite des rôles et personnages
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), son et respiration commune...
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale «chanteur.se» ; improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; initiation aux langues étrangères ; initiation à l'esthétique ; rhétorique et gestuelle baroque ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive.

Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

DOMAINE MUSIQUE ANCIENNE

Basson baroque, chant baroque, clavecin, orgue, traverso, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque, contrebasse baroque, pianoforte, luth, théorbe.

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 sur un minimum de 66 semaines de cours :

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	98h
M3 orchestre/consort	66h
M3 ensembles	66h

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M2	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M1	Érudition	495
M3	Pratiques collectives	132
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Module 1. Discipline dominante : Pratique instrumentale ou vocale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- Les cours de technique instrumentale et interprétation
- Lecture sur fac-similé
- Les master class

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie le répertoire des époques : Renaissance, baroque et classique
- connaissance du répertoire en soliste, en ensemble, en consort
- développement de l'oreille harmonique et relative
- travail sur les modes de jeu, tempéraments, styles
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Érudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Formation musicale
- Commentaire d'écoute
- Culture musicale

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires à la.au futur.e musicien.ne professionnel.le
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse

Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les cours suivants :

- Pratiques collectives non dirigées
- Pratique collective dirigée

Objectifs communs pratiques dirigées / non-dirigées

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : consort, ensemble dirigé ou non dirigé, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), qualité du son, son et respiration commune...
- accord, intonation, tempéraments
- vocalité, notion de rhétorique, organisation du discours
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Pratiques non dirigées

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Pratiques dirigées

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- savoir trouver sa place au sein d'un spectacle mis en scène, regroupant plusieurs familles d'artistes : musicien.ne.s, danseur.se.s, chanteur.se.s...
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec le chef.fe d'orchestre
- relier le travail musical avec son cadre spécifique et sa fonction : musique religieuse, musique de scène... appréhender les principales formes dirigées en usage à l'époque baroque : liturgie ou opéra

Ateliers 1. Improvisation et ornementation du 17^{ème} siècle : initiation aux pratiques de l'improvisation et de la « diminution » en Italie au 17^{ème} siècle à travers les standards de la Renaissance et les chansons ornées

Atelier 2. Initiation à la basse continue pour les claviéristes

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale « chanteur.se » ; improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; initiation aux langues étrangères ; initiation à l'esthétique, rhétorique et gestuelle baroque ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

DOMAINE ÉRUDITION DIRECTION CRÉATION

Composition, écriture, culture musicale, musique assistée par ordinateur et composition assistée par ordinateur, improvisation, formation musicale, direction d'orchestre, direction de chœur.

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 sur un minimum de 66 semaines de cours :

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale (pour tous sauf ceux dont c'est la discipline principale)	98h
M3 Pratiques collectives, projets, ateliers	60h

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M2	Discipline dominante	198
M1	Commentaire d'écoute, autres disciplines d'érudition	297
M3	Pratiques collectives, projets, ateliers	126
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 775h

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Module 1. Discipline dominante

Objectifs des cours

Culture musicale

- Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

- Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Direction d'orchestre

- acquisition des compétences techniques, gestuelles et posturales
- connaissance du répertoire symphonique / opéra / oratorio (18e siècle – musique d'aujourd'hui)
- acquisition des fondamentaux de gestion d'un orchestre / ensemble (niveau amateur, instrumentistes en formation, professionnel...)
- sensibilisation à la création et gestion des projets collectifs
- développement de l'oreille polyphonique, harmonique et liée au timbre
- expertiser les problématiques et apporter des solutions

Direction de chœur

- acquisition des compétences techniques, gestuelles et posturales
- connaissance du répertoire choral (17e siècle – musique d'aujourd'hui)
- acquisition des fondamentaux de gestion d'un chœur, ensemble (chœur d'enfants, chœur amateur adultes, chanteur.se.s professionnels...)
- sensibilisation à la création et gestion des projets collectifs
- développement de l'oreille polyphonique, harmonique et liée au timbre
- expertiser les problématiques et apporter des solutions

Composition instrumentale et vocale

- découverte des multiples champs d'expressions contemporaines (musiques écrites et improvisées, notations traditionnelles et étendues, écritures graphiques, musique électroacoustique...). Connaissance des grandes esthétiques du XXème et XXIème siècles
- poursuite d'une écriture personnelle, fondée sur la recherche d'un langage assumé et libre, tant sur le plan théorique que pratique. Recherche fondamentale et apprentissage concret du métier de compositeur.rice en toutes occasions (concert, pluridisciplinarité, musique d'application, transversalités...)
- participation active au collectif interprètes-compositeur.rice.s, basé sur l'échange et l'expérimentation, le travail au stade de l'esquisse
- mise en regard avec les autres disciplines artistiques (danse, cinéma, littérature, poésie et théâtre contemporains, jazz et musiques amplifiées, musiques du monde...)
- réflexion fondamentale sur la nature du geste musical et ce qui prévaut à sa création. Apprentissage de la pluralité des techniques disponibles au compositeur.rice (comment générer du matériau musical – de l'improvisation aux nouvelles technologies)

Écriture

La classe d'écriture (CPES) a pour objet la maîtrise du maniement par l'écrit des langages musicaux allant de la Renaissance au XXI^e siècle, sans restriction de genres, de styles, ni de formes, en remplissant les objectifs suivants :

- maîtrise de l'utilisation des paramètres formels, harmoniques, mélodiques et stylistiques
- démarches d'invention et de création
- immersion dans les œuvres du répertoire
- développement d'une compréhension approfondie des langages musicaux
- développement de pratiques instrumentales créatives parallèles (arrangement/improvisation/harmonisation/expérimentation)

Nota bene : Cette discipline s'adresse à tous les profils d'élèves : compositeur.rice.s, instrumentistes, musicologues, chanteur.se.s, chef.fe.s de chœur ou d'orchestre... Une formation musicale solide (capacités de lecture, de déchiffrage et de synthèse) est nécessaire au bon déroulement des cours.

MAO, CAO, initiation à l'électroacoustique / composition électroacoustique

Aujourd'hui la composition électroacoustique et la composition assistée par ordinateur s'adressent à des publics variés. Ces pratiques sont à la croisée de plusieurs arts comme la danse, le théâtre, le multimédia, le cinéma, les arts plastiques, la vidéo, la poésie sonore, l'installation interactive et bien sûr la musique instrumentale, ce qui, de ce fait, engage les élèves sur le chemin de la transversalité.

L'approche de la composition se fait à partir des techniques de studio et de l'étude des sons, de manière personnalisée en suivant des cheminements multiples, comme ceux de la musique concrète, actuelle, de l'analyse et de la synthèse des sons, de la psycho acoustique, d'analyse d'œuvres musicales de référence, choisies plus particulièrement dans le répertoire du XX^e siècle.

Les objectifs du cours sont les suivants :

- Formation de compositeur.rice.s autonomes

Il n'y a pas d'esthétique imposée, c'est à chaque élève de trouver sa personnalité musicale. Il s'agit d'amener l'élève à mettre en œuvre son imagination, son sens créatif, de favoriser les démarches d'invention afin de soutenir le développement d'une personnalité musicalement indépendante.

- Pratiques transversales et pluridisciplinaires

Il s'agit pour les élèves de cerner les enjeux d'une collaboration avec un ensemble de participant.e.s (musicien.ne.s, danseur.se.s, comédien.ne.s, régisseur.se.s, chargé.e.s de production, chargé.e.s de communication...)

- Improvisation / pratiques collectives

Une pratique d'interprète permet à l'élève de collaborer et de pratiquer du jeu sonore en collectif. C'est également l'occasion de faire des rencontres avec d'autres musicien.ne.s et d'aborder les problématiques de la relation à soi, à l'autre, l'espace, au geste, à la projection sonore.

- Improvisation

- mettre en marche un processus, une démarche d'invention et de création, à partir d'une réflexion et d'un concept personnel à travers la réalisation de projets
- développer un langage personnel, une identité musicale
- dépasser sa condition d'instrumentiste et acquérir des compétences transversales
- développer et enrichir sa palette de jeux en créant son propre dictionnaire sonore par l'étude de son instrument au-delà des modes de jeux déjà connus
- participer activement aux projets des autres élèves et ceux du département création
- acquérir une connaissance du fonctionnement du corps humain grâce à l'étude de l'anatomie
- comprendre comment la pratique de notre instrument conditionne une attitude posturale afin de créer une relation fine dans le jeu
- acquérir une perception sensible des mouvements du corps, comprendre leur importance dans le jeu musical, dans l'espace et dans la relation à l'autre (musicien.ne, danseur.se, comédien.ne, circassien.ne, ...)
- acquérir des connaissances liées au support informatique et à l'utilisation du microphone
- acquérir une perception fine des paysages sonores, savoir y placer des actions sonores
- développer un savoir-faire dans la relation du son à l'image qu'elle soit sur support fixe (vidéos, films ...) ou bien dans une réalité performative (paysage, danse, cirque, théâtre...)
- développer ses connaissances des diverses formes que revêt l'art contemporain, à travers les spectacles, les livres, les écoutes, les films et les rencontres (artistes, compagnies, lieux de créations...)

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires à la. au futur.e musicien.ne professionnel.le et, éventuellement, d'un.e futur.e professeur.e de formation musicale
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Module 2. Érudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Formation musicale
- Commentaire d'écoute
- Culture musicale

Objectifs des cours

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse

Formation musicale (voir description ci-dessus)

Culture musicale (voir description ci-dessus)

Module 3. Pratique collective, projets, ateliers

Les heures du module 3, selon l'instrument pratiqué, peuvent se répartir entre les cours suivants :

- Musique de chambre
- Pratique collective dirigée
- Création / participation dans les projets collectifs
- Participation aux différents ateliers en collectif
- Direction des orchestres, chœurs, ensembles

Objectifs communs musique de chambre / orchestre

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute
- organisation du travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Musique de chambre

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Orchestre

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec la.e chef.fe d'orchestre
- travail de ou avec les chef.fe.s de pupitres

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; orchestration ; soundpainting ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement ...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

DOMAINE JAZZ

Basse, guitare basse, batterie, chant, claviers, guitare, cordes, vents.

LE CURSUS

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

La répartition des heures des Modules 2 et 3 sur un minimum de 66 semaines de cours :

M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M2 relevé	132h
M2 master class « origines du jazz »	33h
M3 atelier «répertoire»	132h
M3 atelier «rythmique»	132h
M3 Atelier «création»	132h
M3 restitutions publics	30h
M4 ateliers	132h

Piano pour batteur.se.s, cordes, toute autre discipline souhaitée par l'élève (selon les établissements).

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M2	Discipline dominante : pratique instrumentale	49,5
M1	Érudition, cultures jazz	462
M3	Pratiques collectives, ateliers	426
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	132
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 1124,5h

Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

(Voir ci-dessus début de présentation du domaine)

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- Commentaire d'écoute : analyse stylistique, formelle, contextuelle (replacer un enregistrement dans son contexte historique). Les moyens utilisés pour « mettre en œuvre » une création
- Culture musicale : histoire du Jazz de 1900 à nos jours. Les formes du jazz
- Relevés : techniques du relevé harmonique, mélodique, rythmique (basse / batterie). Réalisation d'une « lead sheet ensemble »
- Master class sur les origines du jazz : la fusion des cultures qui ont créé le jazz

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

Pratiques collectives (groupes)

Ateliers thématiques

- « Répertoire » : le répertoire du jazz, travail spécifique sur la connaissance des standards du jazz
- « Rythmique/déchiffrage » : le placement rythmique des divers instruments d'une formation Jazz et leur interactivité
- « Création/Composition » : cours de composition en petite formation. L'esthétique personnelle. Les multiples façons de créer. Ouverture sur toutes les esthétiques des musiques improvisées

Restitutions publiques : concerts, projets personnels, partenariats avec diverses esthétiques musicales (anciennes et/ou contemporaines)

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale « chanteur.se » ; improvisation ; analyse ; écriture ; histoire de la musique ; MAO, CAO ; initiation électroacoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; initiation aux langues étrangères ; initiation à l'esthétique, rhétorique et gestuelle baroques ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Module 5, commun aux 6 domaines
55 heures sur 2 ans

Année 1 (24 heures)

A- Connaissances et stratégie au service du projet professionnel	A1- Études Supérieures en France (3h) A2- Études Supérieures en Europe (3h)
B- Être artiste aujourd'hui	B1- Outils de recherche et de formation (3h)
C- Outils de rédaction	C1- Rédaction de type universitaire (3h)
D- Métiers de l'art	D1- Les métiers de l'enseignement (4h)
E- Journées d'immersion professionnelle	E1- (8h)

Année 2 (31 heures)

A- Connaissances et stratégie au service du projet professionnel	A3- Environnement territorial (3h)
B- Être artiste aujourd'hui	B2- « Construire son réseau et se former au quotidien » : Rencontre débat (3h)
C- Outils de rédaction	C2- Rédaction de CV (3h) C3- Préparation d'un entretien / d'une audition (4h)
D- Métiers de l'art	D2- Régime des intermittent.e.s (2h) D3- Créer sa compagnie (3h) D4- Les métiers de l'orchestre – instruments / Les métiers de l'accompagnement – pianistes / rencontre avec un.e agent.e allemand.e – chanteur.se.s (3h) D5- Rencontre avec un.e agent.e artistique (2h)
E- Journées d'immersion professionnelle	E2- (8h)

Certaines rencontres concerneront tou.te.s les élèves tandis que d'autres seront plus spécifiquement consacrées à un groupe.

Rendez-vous réguliers et collectifs, ces rencontres permettent, au-delà de leur contenu, d'assurer la cohésion de la promotion.

Contenu des séances du module 5

A1- Études Supérieures en France (3h)

Pôles Supérieurs / CNSM

Outre les aspects pratiques (durée des études, modalités des concours d'entrée, limite d'âge, diplômes, etc.), ce cours présentera la spécificité de chaque école et les attentes de niveau pour le concours d'entrée.

A2- Études Supérieures en Europe (3h)

Présentation des écoles habilitées à décerner Licences et Masters en Europe, notamment Allemagne, Suisse, Angleterre, Belgique ou Hollande.

En plus des aspects développés dans les écoles supérieures françaises seront abordées l'exigence linguistique des écoles au moment du concours d'entrée, le prix des études (privé / public) ou encore les différences et points communs avec la France.

A3- Environnement territorial (3h)

La fonction publique territoriale, principes et conditions d'accès, les conservatoires et leurs missions. Ce cours est à mettre en relation avec celui sur les métiers de l'enseignement.

B1- Outils de recherche et de formation (3h)

Présentation et visite de lieux emblématiques : médiathèque de la cité de la musique ou du CNSMDP, CDMC, musée de la musique, etc.

Principes de catalogage, découverte et utilisation d'outils de recherche numérique.

B2- «Construire son réseau et se former au quotidien»: Rencontre débat (3h)

Afin de donner une image réaliste de la vie d'un.e artiste aujourd'hui, cette rencontre a pour but d'aborder des points aussi essentiels que le travail personnel, la construction de son réseau professionnel, l'importance de la maîtrise d'une ou deux langues ou encore le choix du statut en fonction de l'activité.

C1- Rédaction de type universitaire (3h)

Conseils méthodologiques pour la rédaction de dossiers (construction de la problématique), citation des sources (notes de bas de page, annexes, bibliographie...)

C2- Rédaction de CV (3h)

Atelier de rédaction de CV en 2 étapes :

-1^{ère} séance : présentation des différents types de cv et bios

-2^{ème} séance : regard sur les cv apportés par les élèves et aide à l'amélioration

C3- Préparation d'un entretien / d'une audition (4h)

Sous forme de mises en situation dans lesquelles les élèves seraient tour à tour candidat.e.s ou embauteur.se.s, afin de vivre l'entretien de manière globale (ce que l'on écoute et voit lorsque l'on est chef.fe d'orchestre, metteur.se en scène, directeur.rice de conservatoire, RH, etc.). Entraînement à se présenter en 3 minutes.

D1- Les métiers de l'enseignement (4h)

Fonction publique territoriale : présentation des diplômes et concours, des statuts et cadres d'emplois, des contrats.

Le milieu associatif : loi 1901, statut des enseignant.e.s, contrats.

D2- Le régime des intermittent.e.s (2h)

Les politiques culturelles publiques dans le spectacle vivant. Le fonctionnement de l'intermittence

D3- Créer sa compagnie (3h)

Développement de son projet professionnel personnel : structuration, aspects budget, aspects administratifs, organisationnels, diffusion et communication. Bases de la gestion de projet.

Témoignage d'un fondateur récent de compagnie avec exposé des enjeux et des difficultés rencontrées.

D4a- Les métiers de l'orchestre (instrumentistes de l'orchestre)

Ou

D4b- Les métiers de l'accompagnement (pianistes)

Rencontre avec des enseignant.e.s accompagnateur.rice.s (musique et danse)

Exposé sur les divers débouchés de l'accompagnement avec mises en situation

Ou

D4c- rencontre avec un.e agent.e allemand.e ou anglais.e (chanteur.se.s) (3h)

Echange sur les modalités professionnelles dans les différents pays.

D5- Rencontre avec un.e agent.e artistique (2h)

E1- (8h) Journées d'immersion professionnelle

Rencontres avec des institutions locales : Maîtrise de Radio France à Bondy, MC93, Nouveau Théâtre de Montreuil, Philharmonie de Paris, Pôle Supérieur 93, Sequenza 9.3... Invitation à suivre des répétitions professionnelles : opéras, théâtres, orchestres, pièces chorégraphiques... en relation avec les enseignant.e.s actif.ve.s dans ces réseaux.